



LES ÉCHOS

CAP DU 03 JUILLET 2018

1. CAP A

Disponibilités, détachements, détachements inter filière, intégrations, (hors stage) : Adoptés à l'unanimité

Agents détachés.

Création d'un poste de directeur de la mission Achat rattaché à la Direction générale suite à la dissolution du service à la DAJCP. Il s'agit de coordonner la fonction achat de l'ensemble de la Métropole sur ses aspects économiques. Le positionnement auprès du Directeur général est envisagé pour 18 mois. L'organisation devra être présentée en CT pour information. Un fonctionnaire hospitalier A+ est proposé comme agent détaché.

Vote pour CGC et CFTC et élus politique. Abstention : **CFDT** et CGT. Dossier adopté

Faisant fonction d'ingénieur territorial à la DPMG :

Vote pour : CGT, **CFDT** et élus politiques. Abstention CGC et CFTC. Adopté.

Un poste d'ingénieur chargé de mission à la DDUCV :

4 candidats ont été recensés dont 3 au titre de la promotion interne.

L'agent retenu bénéficie d'une promotion interne au titre de l'ancienneté est issu de la direction de la voirie. Deux syndicats alertent sur le niveau du poste qui semblerait être un poste de niveau B+.

Vote pour : **CFDT** et élus politiques. Abstention : CGT, CGC, CFTC. Adopté.

La CFDT avait alerté l'administration lors de la précédente CAP sur le niveau trop peu important des promotions internes au regard des possibilités. Ex : ingénieur : 34 possibilités pour l'année 2018 dont seulement 5 utilisées. Le Président va être interpellé sur ces questions.

2. CAP B

La CGC demande la parole pour intervenir en faveur du cas d'un agent qui a été licencié. L'agent sera reçu par monsieur Rousseau.

- 6 demandes de disponibilité pour convenances personnelles : adopté à l'unanimité.
- 2 demandes de détachement vers la Métropole : adopté à l'unanimité.

- Promotion interne au grade de rédacteur dans une direction des Finances d'une délégation : suite à un avis de vacances infructueux, il s'agit d'un 2^{ème} passage en CAP avec dérogation à la clause de mobilité : une seule candidate postule. Elle travaille déjà dans ce service. Un élu non CFDT déclare que c'est la 3^{ème} fois, en CAP B, que l'on déroge à la clause de mobilité et qu'il ne prendra pas part au vote.
Résultat : 4 pour **CFDT** ; 4 abstentions ; 2 pour (élus politiques)
- Promotion interne au grade de rédacteur à la DRH : pas de clause de dérogation. Le dossier est adopté à l'unanimité.
- Promotion interne au grade de technicien à la Direction de l'Eau : une seule candidate. Pas de clause de dérogation. Le dossier est adopté à l'unanimité.
- Promotion interne au grade de technicien à la DPMG pôle courrier : pas de clause de dérogation. Le dossier est adopté à l'unanimité.
- Dossier de reclassement d'un assistant socio-éducatif principal sur un poste administratif en MDM suite à avis rendu par le comité médical.

Résultat : 4 pour **CFDT** CGT ; 2 abstentions : CGC et non affilié; 2 pour élus politiques

3. **CAP C**

Disponibilités, détachements et intégrations : Votes à l'unanimité

Prochaines CAP mi septembre